

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le lundi 11 janvier 2021**

L'an 2021, le lundi 11 janvier, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Date de convocation : Mardi 05 janvier 2021

**Présents** : Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, , Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN

**Pouvoirs** : Geraldine CHAPELAIN à Jacky SABOURIN

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoir : 1
Votants : 11
Absent : 0

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Nomination d'une ou un secrétaire :**
- ✓ **Approbation du compte rendu du lundi 07 décembre 2020**
  1. **Présentation des vœux du maire à ses conseillers**
  2. **Gestion du personnel**
  3. **Planification des points clefs de l'année 2020**
  4. **Bilan comptable provisoire de l'année 2020**
  5. **Reste à réaliser des investissements engagés en 2020 et vote des restes à réaliser 2021 sur budget 2020**
  6. **Vote ouverture de crédit sur budget 2021 (1/3 du BP 2020)**
  7. **Liste des projets d'investissements 2020, approbation convention des projets avec le SIEGE, vote des délibérations correspondantes**
  8. **Compte rendu des réunions syndicales et autres (SNA, Voirie, SIRE2, SIEGE)**
  9. **Informations diverses.**
  10. **Questions diverses**
  11. **Prochains rendez-vous**  
**Conseil municipal le lundi 1 février 2021 à 18h 30**

---

**Appel nominal :**

- ✓ Nomination d'un secrétaire : par ordre alphabétique → Pierre de Monicault
- ✓ Approbation du compte rendu du 07 décembre 2020 : aucun commentaire, approbation à l'unanimité.
- 1. **Vœux du maire aux conseillers** : le maire souhaite à tous les conseillers une excellente année, d'abord la santé et que cette année soit une année de réussite dans les projets communaux, et une coopération fructueuse entre tous les conseillers municipaux  
*Les vœux aux habitants sont annulés pour cause de la COVID. La remise des cadeaux aux enfants sera organisée les samedis 16 et 23 Janvier.*
- 2. **Gestion du personnel**
  - Aide au Retour à l'Emploi : Information sur la procédure de règlement mensuel de l'aide au retour à l'emploi nous a été précisée par le Centre de Gestion de l'Eure ; la situation est validée pour les mois de juillet à décembre 2020. Il nous est obligé de refaire une inscription aux effectifs de la personne pour règlement en 2021.**Le total à payer pour les mois de juillet à décembre se monte à 1 331.76 € (1<sup>er</sup> bulletin de remboursements) :**

- Dossier d'arrêt maladie → le maire rend compte au conseil municipal de la suite prévue au dossier.

### 3. Planification des points clefs 2021

Le tableau suivant précise le planning des actions à réaliser dans ces prochains mois

désignation (liste non exhaustive)	Plannification des actions de l'année 2021												
	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	octobre	nov	déc	janv-19
Bilan de l'année 2020													
Bilan comptable 2020		1er bilan provisoire											
vote des restes à réaliser	janv-21												
reflexions sur les projets des investissements 2021		01-févr-21											
finalisation technique et financière des demandes de subventions pour les investissements retenus													
Travaux fleurissement	choix plantation pour commande (avant 31 janvier)	présentation du projet d'aménagement de la commune	préparation des massifs et entretien des mobiliers de la commune		plantation. Semaines 18 à 20		passage jurys (secteur et départemental)						
PLU - Urbanisme	commission Urbanisme à programmer tous les trimestre (Jacky SABOURIN) + réunions spécifiques SCOT et PLU												
bilan comptable		01-févr-21											
orientation budgétaire		01-févr-21											
stratégie d'investissement et de financement : choix des projets à mener		01-févr-21											
orientation consolidée CA et BP 2021			01-mars-21										
vote du CA et du BP													

- **Bilan comptable au 11 janvier 2021** : Il ne peut être établi faute d'obtenir tous les derniers éléments de la perception. Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain conseil.
- **Reste à réaliser des investissements engagés en 2020 et vote des restes à réaliser 2020 sur budget 2021** ; Les RAR doivent prendre en compte les dépenses et recettes inscrites au BP et celles réalisées.

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Reste à réaliser
<b>Chapitre 21</b> (Travaux + tracteur + informatique)	71 932 €	63 354.88 €	8 577.12 €	8 000 €
<b>Chapitre 16</b> (Emprunts)	115 267 €	23 079.62	92 187.38	90 000 €
Total				98 000 €

Recettes	Budget	Réalisé	Solde	Reste à réaliser
<b>Chapitre 13</b> (Subventions travaux)	33 457 €	15 155.09 €	18 301.91 €	18 000 €

**Le maire présente le tableau des restes à réaliser de l'année 2020. Après délibération, le conseil vote accord à l'unanimité l'inscription des Restes à Réaliser présentés au budget 2021.**

#### 4. Liste des projets d'investissements 2021,

- TRAVAUX avec le SIEGE** : Approbation convention des projets avec le SIEGE, et vote des délibérations correspondantes :

- **Enfouissement des réseaux** de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications  
Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 3 416.67 €
- en section de fonctionnement : 2 083.33 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

→ **Convention liée à la délibération :**



**Convention de Participation Financière entre le SIEGE  
et la commune de CROISY SUR EURE  
OPERATIONS PROGRAMMEES  
Exercice budgétaire 2021**

Syndicat intercommunal  
de l'Electricité et du Gaz

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dûment habilité par décision du bureau syndical en date du 11/12/2020,  
Et  
de CROISY SUR EURE, représentée par M./Mme le Maire, dûment habilité(e) par voie délibérative en date du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Préambule**  
Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de CROISY SUR EURE, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

**Article 1 : Objet des travaux**  
Lieu dit : ROUTE DE VAUX D71  
N° DT: 192291  
Réseau Distribution Publique [DP] Renforcement Préventif DP [RRP]  
Réseau Eclairage Public Coordonné [EP] Renforcement Préventif EP [ERP]  
Réseau télécom [FT] Renforcement Préventif Telecom [TRP]

**Article 2 : contribution communale**  
Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à:

Dépenses d'investissement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation communale	Montant total
<b>RRP</b>	30 000.00	7% HT	1 750.00
<b>ERP</b>	10 000.00	20% HT	1 666.67
<b>Total</b>	<b>40 000.00</b>		<b>3 416.67</b>

Dépenses de fonctionnement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation communale	Montant total
<b>TRP</b>	5 000.00	30% HT + TVA	2 083.32

**Article 3 : Ajustement et versement**  
Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.  
A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distincts en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

**Article 4 : Dénonciation**  
En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

**Article 5 : Durée de la convention**  
A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention cours jusqu'à la clôture de l'opération.  
Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE  
Xavier HUBERT

Le Maire

- **Travaux, d'éclairage public** remplacement des lampes d'éclairage urbain de la route de Vaux sur Eure et des rues annexes de cette zone.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux, d'éclairage public

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 6 666.67 €
- en section de fonctionnement : 0.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

→ **Convention liée à la délibération :**



Syndicat intercommunal  
de l'Électricité et du Gaz

## Convention de Participation Financière entre le SIEGE et la commune de CROISY SUR EURE OPERATIONS PROGRAMMEES Exercice budgétaire 2021

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dûment habilité par décision du bureau syndical en date du 11/12/2020,  
Et  
de CROISY SUR EURE, représentée par M./Mme le Maire, dûment habilité(e) par voie délibérative en date du \_\_/\_\_/\_\_

**Préambule**  
Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de CROISY SUR EURE, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

**Article 1 : Objet des travaux**  
Lieu dit : ROUTE DE VAUX  
N° DT: 192299  
Réseau Eclairage Public Isolé/Eclairage Public isolé <=20 000€ TTC (EIP1)

**Article 2 : contribution communale**  
Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à:

Dépenses d'investissement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
EIP1	20 000.00	40% HT	6 666.67
<b>Total</b>	<b>20 000.00</b>		<b>6 666.67</b>

  

Dépenses de fonctionnement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total

**Article 3 : Ajustement et versement**  
Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.  
A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distincts en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

**Article 4 : Dénonciation**  
En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

**Article 5 : Durée de la convention**  
A compter de la signature des parties le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention court jusqu'à la clôture de l'opération.  
Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE  
Xavier HUBERT

Le Maire

## b. Investissements à inscrire aux dépenses 2021.

Considérant le besoin d'investissement au le budget 2021, le conseil décide d'ouvrir des crédits correspondants aux dépenses prévues avant vote du BP.

- Investissement Radars pédagogiques avec feux
  - ✓ Inscription du montant dépenses au BP 2021 : 12 966.38 € TTC
  - ✓ Aucune inscription en recette, déjà encaissée sur Budget 2020 : 6 493.00 €
- Investissement échelle pour accès roue du moulin :
  - ✓ Inscription du montant de dépenses au BP 2021 : 329 € TTC – livraison courant semaine 02

Le conseil vote l'ouverture de l'inscription de ces deux investissements en avance du vote du BP 2021 :  
- Radars pédagogiques : 12 966.38 € TTC  
- Echelle pour accès moulin : 329 € TTC  
La somme étant inférieure à 25 % des crédits ouverts au BP 2020. (46 162.25 €)

## c. Autres projets à définir dans les orientations en février

Nous aurons à en discuter au moment de l'élaboration du budget primitif 2021 (mars 2021).

Les projets qui pour l'instant sont en cours d'élaboration et qui impacteront nos dépenses de notre budget sont :

- **Aménagement cimetière attente nouveaux devis avant toute prise de décision.**

## 5. Vote ouverture de crédit en fonctionnement sur budget 2021 (1/3 du BP 2020)

Afin de pouvoir continuer à prendre en compte les dépenses de fonctionnement de 2020, le maire propose de voter la possibilité de réaliser avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses courantes de fonctionnement à hauteur de 1/3 de celles de 2020 soit 97 820 € :  
Le conseil vote à l'unanimité cette inscription de crédits.

## 6. Urbanisme

### a. Droit de préemption

#### 31/12/2020 AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION PRESENTES 11 & 12/2020

Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation et date	Projet
11/12/2020	Office Notarial Isneauville 76230	ALG 2	de MONICAULT Pierre	2, route de St Aquilin	AB281, 285 et ZC184	1 160 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain	250 000 €	10 voix contre ; 11/01/2021	
28/12/2020	Office Notarial Isneauville 76230	ALG 2	LEREBOURG Gwenael	2, route de St Aquilin	AB282, 286, ZC185, 186 et 284	953 m <sup>2</sup>	Bati sur terrain	175 000 €	11 voix contre ; 11/01/2021	

#### **VOTE du conseil sur l'aliénation ou l'abandon du droit de préemption sur ces deux terrains.**

*Pierre de MONICAULT ne pouvant participer au vote sur le terrain dont il veut être le propriétaire se retire de la salle, pour le vote.*

**Le conseil après délibération, décide à l'unanimité des 10 votants de ne pas s'opposer à la vente de la propriété du 2 route de Ménilles, parcelles AB281, 285, et ZC 184, et de ne pas utiliser son droit de préemption Urbain**

**Le conseil après délibération, décide à l'unanimité des 11 votants, de ne pas s'opposer à la vente de la propriété du 2 route de Ménilles, parcelles AB 282, 286, et 284, et de ne pas utiliser son droit de préemption Urbain**

## b. Infos activité urbanisme Croisy sur Eure 2020. (Jacky Sabourin)

## Compte-rendu de l'activité du service urbanisme de la commune pendant cette année écoulée

- ✓ Certificats d'urbanisme : CU informatifs, 26 dossiers ; CUB opérationnels, 2 dossiers.
- ✓ Permis de construire PC : aucun dossier, le dernier en date est de janvier 2019.
- ✓ Permis d'Aménager PA : aucun dossier.
- ✓ Déclaration Préalable DP : 10 dossiers.
- ✓ Permis de Démolir PD : aucun dossier, les derniers datent de 2018 & 2019.
- ✓ Droit de Préemption Urbain DPU : 12 dossiers (il faut noter l'arrivée de nombreux nouveaux habitants à Croisy).
- ✓ A titre d'info, le service instructeur IDS (instruction Droits des Sols) de la SNA27 nous a informé de son activité au cours du 1er semestre 2020 : 530 dossiers (CUB, DP, PA, PC et PD), les 2/3 concernent des DP. Seuls 4 dossiers sont de Croisy sur Eure
- ✓ Cout actes d'urbanisme pour 2020 : 153 € pour tous les actes, sauf les CUB : 80 € et les CU gratuit (ne sont pas comptabilisés à IDS)

### c. Prestation : dossiers traités du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020.

CR activités urbanisme Période du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020									
Dossier N°	concerne	Propriétaire Acheteur	adresse	lieu	N° cadastral	surface terrain	zone PLU	zonage PPRI	obs.
PC								--	aucun
RU									aucun
CU F0013 07/10/2020	Vente maison	Biais	11, rte de Vaux	Le village	AB120 & 121	4 651 m <sup>2</sup>	U	bleue, jaune et blanche	
CU F0014 12/10/20	Vente maison	Le Bournault	1, rte de Ménilles	Le village	AB22, 23, 168, 169 & 171	2 173 m <sup>2</sup>	U	bleue	50% de la parcelle 171 en zone N du PLU
CU F0015 12/10/20	Vente maison	Succession Consorts Mendes/Cuinelt	Chemin rural n°13, dit des vieilles pâtures	Les pérelles	ZB45	3 173 m <sup>2</sup>	N	verte	Aucune desserte réseaux
CUB F0016 <i>en attente réponse IDS pièce manquante</i>	Projet de construction	Demandeur: cabinet Davrinche, géomètre, pour SAS ALG2	rte de St Aquilin et chemin des alouettes	Le Bois de la cour	ZC154	8 493 m <sup>2</sup>	N	blanche	Zonage N, ne devrait pas être autorisé En attente
			idem	Le village	AB74 & 130	2 263 m <sup>2</sup>	U	blanche	ces 2 terrains ne sont pas concernés pour cette demande
CU F0017-18 & 19 04/12/20	Partage indivision	Consorts Carrière JF & L	Le bois de la cour-Les granges-La Boulaie Marion	idem	ZC6 ZD206 ZD39	5620m <sup>2</sup> 58800m <sup>2</sup> 27050m <sup>2</sup>	A	blanche	Déservis par un ou plusieurs chemins ruraux n° 8, 9 ou 10
CU F0020-21 22-23-24-25 26-27 & 28 07/12/20	Partage indivision	Consorts Carrière JF & L	Les champs pollet-Les granges-La Boulaie Marion-La mare du clos-La vallée coqueline & Les grouettes-Le bout des haies-Les marettes-Le bas des maisons	idem	ZD15 ZD8 ZD40 ZD200 ZD13 14 33 102 103 & 169 ZD16 & 17 ZC16 & 17 ZA20 21 &95 ZC176	68700m <sup>2</sup> 5670m <sup>2</sup> 970m <sup>2</sup> 30000m <sup>2</sup> 198388m <sup>2</sup> 48260m <sup>2</sup> 146880m <sup>2</sup> 108433m <sup>2</sup> 13402m <sup>2</sup>	A	blanche	Déservis par un ou plusieurs chemins ruraux n° 2, 5, 8, 9 ou 10 et/ou VCS
DP 0007	Mur clôture	Boucher Christine	27, rte de Ménilles	Le village	ZD239	846 m <sup>2</sup>	U	bleue	demande de pièces manquantes, puis accord
DP 0008 <i>en cours attente réponse IDS</i>	Demande de changt de destination de bien	SAS ALG2	2, route de Saint Aquilin	Le village	AB130	1063 m <sup>2</sup>	U		Attente réponse IDS
DP 0009 <i>en cours attente réponse IDS</i>	Cloture grillagé avec portillon	Taccoen Guillaume	3, route de Vaux	Le village	AB90 & 91	950 m <sup>2</sup>	U		Attente réponse IDS
DP 0010 <i>en cours attente réponse IDS</i>	Mur aspect identique à la maison proche	Martin Xavier	14, route de Vaux	Le village	AB278	182 m <sup>2</sup>	U		Attente réponse IDS

### d. Extension de la zone urbaine à la parcelle ZC 187 : le maire présente le compte rendu de la visio-conférence avec la SNA organisée le 6 janvier 2021 :

Les difficultés d'extension de la zone N en zone urbaine permettant au terrain ZC 186 d'être constructible portent sur la présentation d'un argumentaire précis qui nous est préconisé par la Sous-Préfecture et la SNA :

#### Le maire expose les conclusions de la réunion

- Difficulté de pouvoir utiliser les dents creuses pour faire des constructions neuves. La grande majorité des dents creuses sont inconstructibles.
- Nécessité d'une refonte complète du PLU qui imposerait la rédaction d'un nouveau PADD qui serait obligatoirement soumis pour validation par la DDTM, la DREAL (reprise des études de Natura 2000 sur l'ensemble du territoire de la commune), et la Direction de l'aménagement du territoire de la SNA pour la compatibilité avec le SCOT. (Extension de la zone urbaine au dépend des zones naturelles et agricoles)
- La planification de ce parcours serait de 1 an minimum avec en final enquête publique et organisation d'une réunion publique pour consultation des habitants et avis des personnes publiques associées dont les communes limitrophes...etc.
- Le coût : En attente du devis du bureau d'étude.

Le conseil décide d'évaluer en cout et en durée, la révision complète du PLU nécessaire à l'urbanisation de la parcelle ZC187. Ce prix sera discuté avec le propriétaire de la parcelle ZC 187. Le conseil demande à ce que le propriétaire prenne à son compte les frais de cette refonte du dossier de PLU. Une convention sera alors établie entre la commune et le propriétaire pour définir les règles de cette opération.

- e. Vente du chemin rural n° 9 (ZD 241) à Monsieur Olivier MAU** → Le Conseil Municipal a approuvé par délibérations en date des 10 juillet et 7 septembre 2020 la cession du chemin communal après enquête publique constatant la désaffectation dudit chemin, au profit de Monsieur Olivier MAU. Une procédure supplémentaire doit être menée suite à l'absence de décision de Mme RIDARD. Pour aboutir à la vente, il est nécessaire de demander à chaque riverain son engagement à l'achat du chemin.

En vertu de l'article L 161-10 du Code rural, chacun d'eux bénéficie d'un droit de préférence en tant que propriétaire d'une parcelle avoisinante au chemin rural.

Un courrier de mise en demeure avec AR a donc été envoyé à chacun des propriétaires pour qu'il se détermine et fasse une proposition de prix. Une délibération du conseil municipal sera alors nécessaire pour le choix du futur acheteur après le délai légal de 1 mois.

- Mme RIDARD a reçu le courrier que nous lui avons envoyé : une réponse de sa part est attendue.
- Mr MAU a aussi reçu le courrier et vient de nous envoyer une réponse positive.

## 7. Compte rendu des réunions syndicales et autres.

Le maire présente les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées ce mois dernier :

- a. Réunion de concertation avec Mme Kristina PLUCHET Sénatrice,
- b. Syndicat de voirie, conseil syndical du 15 décembre 2020)
- c. SIRE2, conseil syndical du 16 décembre 2020,
- d. SIEGE comité syndical du 30 novembre 2020 :

## 8. Informations et questions diverses

- Lettre aux habitants n°51 : avancement : Nicolas PEAN a réalisé une première mouture. Le maire propose de faire une première analyse pour finaliser ce premier jet.
- Démontage sapins et guirlandes : le samedi 15 janvier Matin :
- Passage du tour de l'Eure juniors cycliste dans Croisy le 23 mai 2021. Accord du conseil pour participer à cet évènement.

- 9. Distribution des livres aux enfants de la commune :** un courrier a été envoyé à chaque famille pour qu'elle vienne chercher leur colis de livres. Les dates de permanence pour le retrait sont les samedis 15 et 23 janvier 2021

## 10. Prochain rendez-vous :

- Conseil municipal le 01 février 2020
- Commission environnement-fleurissement : A l'Ordre du Jour : commande des fleurs et arbustes. Préparation de la saison 2021. Répartition des massifs et des emplacements des jardinières et des suspentes. Pour les jardinières et suspentes un premier choix a été fait avec le

fournisseur HASS compte tenu de la nécessité de mettre en plantation dès la fin Janvier.  
Une date doit être prise avant la fin janvier.

- Commission Travaux : A l'ordre du jour programmation projets des travaux 2021 (aménagement du cimetière, achat de l'échelle d'accès à la roue du moulin, pose des feux pédagogiques, travaux du SIEGE,) Les devis du cimetière seront indispensables pour tenir cette réunion.
- Atelier territorialisé de la vallée d'Eure (SCOT) le 20 janvier 2021 de 17h00 à 19h00.
- Syndicat de rivière d'Eure (bureau), le 20 janvier à 18h30

Le secrétaire de séance,

*signature électronique*

Pierre de MONICAULT



le maire,

*Signature*

Jean Michel de MONICAULT